LA LONGUE MARCHE DE LA CONQUETE POUR LA RECONNAISSANCE DE LA COMPETENCE DE LA FEMME POUR SON EMANCIPATION EFFECTIVE

La journée du 8 mars, qui consacre, depuis 1977, année à laquelle les Nation unies ont intégré, dans leur calendrier officiel, la célébration de la journée internationale de la femme, constitue un moment important d'introspection et de forte interpellation de la femme sur sa condition. Tout au long de l'histoire, la femme s'est vue attribuer différentes places dans la société.

Cette évolution de sa condition est due à un changement de mentalités à tous les niveaux. C'est aussi et surtout le fruit d'une longue conquête de la reconnaissance de la compétence des femmes, à travers le dynamisme, le courage, la combativité, la conscience accrue dont ont fait montre certaines femmes d'Asie, d'Europe, d'Amérique et d'Afrique, telles qu'Indira Gandhi, Myriam Makeba, Winnie Mandela, Tchimpa-Vita, Marie Curie, etc.

En effet, pour des changements que l'humanité a connus, ainsi que pour leur émancipation, ces femmes de tous horizons ont joué un rôle déterminant dans la lutte contre le colonialisme, le fascisme, le sionisme, l'apartheid, la discrimination raciale.

Par ailleurs, au 18ème siècle, l'humanité a connu des suffragistes, des femmes qui, luttant pour des droits égaux avec les hommes, ont été nommées à des postes de responsabilité et ont bénéficié du droit de vote, d'accès à un emploi rentable et à l'obtention d'une éducation complète. Au Congo particulièrement, les femmes vaillantes, dont Joséphine Mountou Bayonne, organisées autour de l'Union révolutionnaire des femmes du Congo (U.r.f.c), ont pris des positions claires contre l'impérialisme, stigmatisé certaines inégalités sociales dont la femme a été victime.

Pour l'histoire, dans la perspective féministe, jusqu'au milieu du 20ème siècle, les sociétés ont accordé un traitement favorisant les hommes et assujettissant les femmes, tant du point de vue du droit que des usages et coutumes. En effet, les traditions ont toujours accordé une importance particulière au rôle social des femmes au foyer, qui doit se consacrer aux tâches

ménagères, à la reproduction et à l'éducation des enfants, alors que ce rôle n'excluait pas l'exercice de certains droits dévolus jusque-là aux hommes.

Dans la perspective de promouvoir les droits de la femme, la communauté internationale n'est pas restée en marge. Elle s'est au contraire engagée à accompagner la femme, dans la lutte contre les discriminations dont elles sont victimes. Toute distinction, exclusion ou restriction fondées sur le sexe et qui ont pour but de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine, constituent des discriminations contre lesquelles il faut lutter.

En effet, le fondement des engagements de la communauté internationale en faveur de l'égalité des femmes et des hommes se cristallise par un corpus pour mettre en œuvre les droits des femmes et l'égalité des sexes: la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, considérée comme le premier document du mouvement féministe (18ème siècle); la Déclaration de sentiments, adopté à Seneca Falls, dans l'Etat américain de New York (1848); la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes (1979) et son protocole additionnel (2000); le programme d'action de la Conférence de Pékin (1995) qui favorise l'amélioration de la condition de la femme et encourage l'égalité d'accès et la pleine participation des femmes aux structures de pouvoir et leur contribution à tous les efforts déployés pour prévenir et régler les conflits; le statut de la Cour pénale internationale (1998) et les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix, la sécurité; le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique et le cadre politique de reconstruction et de développement post-conflit de l'Union africaine sont d'importants instruments internationaux et régionaux destinés à réduire les discriminations et à donner effet à la participation des femmes dans la consolidation de la paix.

En sus, au niveau sous-régional, la 11ème conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (C.E.E.A.C) tenue du 26 au 27 janvier 2004 à Brazzaville, qui a abouti à la Déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes, faisant en fait état d'une nécessaire prise en compte des préoccupations des femmes dans les politiques et programmes de la communauté pour l'édification d'une société de paix, de sécurité et de stabilité.

Au niveau national, les politiques publiques de genre ont visé, en principe, à promouvoir les droits des femmes, la participation des femmes à la sphère publique et à la vie politique, à l'instar de la disposition prise lors des dernières locales, qui consistait à ne valider que les listes présentant au moins 30% des candidatures féminines.

Nonobstant la reconnaissance officielle tant au niveau national qu'international de l'égalité entre l'homme et la femme, ainsi que des actions publiques y relatives, la situation de la femme a relativement évolué, mais ses droits individuels restent encore limités. Les rapports sociaux inégaux persistent entre l'homme et la femme. Il faut reconnaître que des progrès substantiels ont été obtenus, certes, mais ils ne sont pas suffisants pour que les femmes relâchent leur lutte, car les défis à relever demeurent pendants sur les plans:

- politique : les femmes sont peu représentées au niveau décisionnel et rares sont celles qui participent aux élections;
- social : la féminisation de la pauvreté s'accentue surtout au niveau rural et l'analphabétisme est encore élevé particulièrement dans ce milieu;
- juridique : la promotion de l'égalité entre les sexes bien qu'elle existe au niveau légal est faiblement mise en œuvre.

Dans pareilles circonstances, les femmes sont les seules à être les plus décidées, les plus engagées, les plus perspicaces, les plus mobilisées, les plus déterminées pour faire bouger les choses et atteindre ainsi leur objectif d'égalité, de parité.

Aujourd'hui par exemple, en l'absence de textes de loi favorisant une représentation égalitaire des sexes dans les candidatures aux élections, elles se contentent du quota de 30% accordé comme seuil des candidatures féminines dans les listes électorales.

À cet effet, la conjoncture politique actuelle, caractérisée par le débat sur la réforme institutionnelle, est une opportunité à saisir par les femmes du Congo. En effet, l'occasion est offerte aux femmes vaillantes, éprises de paix, de se lever et de faire entendre leurs voix, proportionnellement au degré de leurs aspirations profondes sur leurs questions légitimes, afin que les démarches pour cette réforme aboutissent et prennent en compte toutes les questions liées au genre. Pour les besoins de la cause, les femmes devront se battre ensemble avec les hommes pour :

- renforcer leur participation à tous les niveaux de responsabilité, enjeu essentiel pour prévenir, résoudre les conflits et favoriser une culture de paix; lutter contre les violences sexuelles et le harcèlement sexuel; protéger les femmes contre les violences.
- réprimer les violences sexuelles, en mettant un terme à l'impunité et en traduisant en justice les auteurs de ces actes de violence et garantir aux victimes l'accès aux soins médicaux, à la réparation et à la réhabilitation, y compris à des soins psychologiques et à une assistance juridique;
- promouvoir la participation des femmes, à égalité avec les hommes, à la prévention et au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et à la reconstruction après les conflits, y compris la participation des femmes aux processus civiques et électoraux.
- veiller à l'application effective des lois prises en faveur des femmes, ce à travers à des décrets;
- faciliter l'accès à l'éducation aux femmes de toutes les couches sociales, car qui a l'éducation, a le pouvoir.

Au demeurant, devant les enjeux déterminants pour l'avenir sociopolitique, économique et sécuritaire comme ceux de la préservation de la paix, des résolutions des conflits civils et de la «sécurité environnementale», les politiques publiques devraient faire l'objet de recherches dans une perspective de genre, au regard de ses prédispositions, sachant aussi que les femmes sont à la fois actrices de la gestion de la vie courante et victimes d'un environnement qui se dégrade par les conflits armés improductifs.

Excellente fête à toutes les femmes et merci pour leur apport à l'éducation, au développement et surtout à la paix dans notre pays!

Juste Désiré MONDELE